



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

stations de montagne

Question écrite n° 59871

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au tourisme sur le dossier de la diversification du tourisme hivernal dans le massif pyrénéen. En effet, suite aux dernières saisons d'hiver pendant lesquelles l'enneigement a été plus qu'aléatoire, les responsables du tourisme et élus des 38 stations de sports d'hiver des Pyrénées et des 636 communes intéressées par les activités de neige ont vivement souhaité pouvoir proposer à court et moyen termes une offre touristique plus diversifiée afin d'attirer de nouvelles clientèles et de pérenniser l'activité touristique déjà existante. La reconversion est déjà en marche, à grand renfort de campagnes promotionnelles. Elle a pour objectif de recentrer l'image des Pyrénées sur leur patrimoine naturel, « terre de rêve, d'évasion et de dépaysement », en l'appuyant sur les nouveaux comportements touristiques. A ce sujet, les efforts actuellement consentis portent essentiellement sur l'ouverture de stations de moyenne et de haute montagne mixtes (thermalisme et sports d'hiver), sur l'aménagement de nombreux sentiers pédestres, sur la restauration et la transformation du patrimoine vernaculaire montagnard à l'écart des grands centres touristiques en vue de sa location en gîte, ainsi que sur la multiplication des pensions à petits prix dans les petits hôtels afin de favoriser une clientèle familiale. Cette politique volontariste de diversification est mise en pratique par l'ensemble des professionnels du tourisme, mais aussi et surtout par les 636 communes du massif pyrénéen qui occupent une position centrale dans le développement et la pérennisation de l'activité touristique dans les Pyrénées. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, elle lui demande donc, de bien vouloir lui indiquer quelle politique elle compte mener afin d'aider les 636 communes du massif pyrénéen à atteindre leurs objectifs en matière de diversification touristique en période hivernale.

Texte de la réponse

Les stations de moyenne montagne, notamment dans le massif des Pyrénées, et plus particulièrement les exploitants de domaines skiables connaissent des difficultés au terme de la saison touristique d'hiver 2000-2001, en raison d'un important déficit d'enneigement naturel. C'est pourquoi la secrétaire d'Etat au tourisme a demandé au directeur du tourisme de rappeler aux préfets des départements situés en zone de montagne les dispositions de la circulaire interministérielle du 9 janvier 1997 relative au dispositif d'intervention en faveur des collectivités et entreprises affectées par les déficits d'enneigement, qui leur donne la possibilité de prendre, à leur initiative, des mesures d'aide aux exploitants confrontés à de telles difficultés. Par ailleurs, elle a également demandé à l'association France ski de fond d'engager l'élaboration d'une stratégie nationale de relance et de repositionnement des activités liées au ski nordique, dans le cadre de la politique de développement du tourisme en moyenne montagne. Ainsi, l'association participera, avec le service d'études et d'aménagement touristique de la montagne (SEATM), à la mise en place d'un panel permettant le suivi de l'activité des stations en cours de saison. Des moyens supplémentaires lui sont attribués à cet effet dans le cadre de la convention entre l'association et le secrétariat d'Etat au tourisme. Plus globalement, la crise grave que de nombreux exploitants de domaines skiables ont connue cet hiver devrait inciter l'ensemble des acteurs des stations concernées à développer une démarche stratégique visant à mieux adapter l'offre touristique aux attentes actuelles et prévisibles de la clientèle et à réduire la vulnérabilité de l'économie touristique aux aléas

météorologiques. A cet égard, la politique volontariste de diversification menée dans le massif des Pyrénées est exemplaire. Afin d'accompagner les acteurs de ces démarches, un guide méthodologique, le « Carnet de route de la montagne », vient d'être diffusé par l'Agence française de l'ingénierie touristique (AFIT) aux comités départementaux et régionaux du tourisme. Les délégués régionaux au tourisme, si besoin avec l'assistance technique du SEATM, sont à la disposition des stations qui voudraient engager la démarche préconisée par ce guide méthodologique.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59871

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 2001, page 2229

Réponse publiée le : 1er octobre 2001, page 5683